

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TIZAY

Séance du Lundi 09 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de Votants : 13

**Étaient présents :** Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc,

**Était excusé :** Mme BARRO Carole (donne pouvoir à Mme Jocelyne PANNETIER, M CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Vincent BRUN) et M. Philippe POIRSON (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC)

**Étaient absents :** M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme PANNETIER Jocelyne a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Finances – Décision modificative n° 1 du budget principal 2024****Vu :**

Le Code général des collectivités territoriales,

L'instruction budgétaire et comptable M57,

Le budget primitif 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des réajustements de crédits sur le budget principal de la commune, au titre de l'année 2024,

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été voté le 08/04/2024 pour un montant total de 1 607 000,00 € en section d'investissement, et 922 000 € en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que les crédits sont insuffisants sur des chapitres en section de fonctionnement et d'investissements. Des ajustements de crédits sont nécessaires pour passer des écritures obligatoires de fin d'année.

**Section d'investissement**

Virement de crédits entre chapitres afin de permettre le remboursement de l'emprunt n° 20086401 destiné au financement de la construction du groupe scolaire.

**Section de fonctionnement**

En dépenses :

- Chapitre 012 : + 25 000,00 €

Les remboursements de rémunérations reçus au titre de l'assurance statutaire du personnel sont imputés en recettes de fonctionnement à l'article 6459. Il convient ainsi de prévoir des crédits complémentaires pour couvrir les rémunérations du personnel.

En recettes :

- Chapitre 74 : + 25 000,00 €

Intégration des recettes fiscales complémentaires liées à la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

Le Maire propose de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2024 :

Section d'investissement dépenses		Section d'investissement recettes	
Nature - Chapitre	Crédits budgétaires	Nature - Chapitre	Crédits budgétaires
21 - 2188	- 55 000,00 €		
16 - 1641	+ 55 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
Section de fonctionnement dépenses		Section de fonctionnement recettes	
Nature - Chapitre	Crédits budgétaires	Nature - Chapitre	Crédits budgétaires
6450 - 012	20 000,00 €		
6413 - 012	2 500,00 €		
6411 - 012	2 000,00 €		
633 - 012	500,00 €		
		7482 - 74	25 000,00 €
<b>Total</b>	<b>25 000,00 €</b>		<b>25 000,00 €</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du budget principal ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,  
  
 Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 16/12/2024  
 Après affichage et publication du : 16/12/2024  
 Le Maire,  
 Marc GRIMAND



# Acte à classer

D241209\_01

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-16T09-21-35.00 ( MI257781693 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102976-20241209-D241209\_01-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Finances - Décision modificative n.1 du budget principal  
2024

Date de décision : 09/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [PREF\\_GENERAL\\_012024021\\_seal...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[D241209\\_01 Finances  
Décision modificative  
numero 1 budget  
2024.PDF](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/24 à 09:21

Par [VICARD Magali](#)

Transmis

Date 16/12/24 à 09:21

Par [VICARD Magali](#)

Accusé de réception

Date 16/12/24 à 09:27

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Finances - Décision modificative n.1 du budget principal 2024

---

Date de transmission de l'acte : 16/12/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 16/12/2024

---

Numéro de l'acte : D241209\_01 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102976-20241209-D241209\_01-DE

---

Date de décision : 09/12/2024

Acte transmis par : Magali VICARD

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires